



---

# ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

---

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

## Journal des débats

de la Commission permanente  
de la santé et des services sociaux

Le mardi 4 décembre 2018 — Vol. 45 N° 1

Élection à la présidence et à la vice-présidence

Président de l'Assemblée nationale :  
M. François Paradis

---

2018

Abonnement annuel (TPS et TVQ en sus):

|  |           |
|--|-----------|
| Débats de l'Assemblée                            | 145,00 \$ |
| Débats de toutes les commissions parlementaires  | 500,00 \$ |
| Pour une commission parlementaire en particulier | 100,00 \$ |
| Index (une session, Assemblée et commissions)    | 30,00 \$  |

Achat à l'unité: prix variable selon le nombre de pages.

Règlement par chèque à l'ordre du ministre des Finances et adressé comme suit:

Assemblée nationale du Québec  
Direction de la gestion immobilière et des ressources matérielles  
1020, rue des Parlementaires, bureau RC.85  
Québec (Québec)  
G1A 1A3

Téléphone: 418 643-2754  
Télécopieur: 418 643-8826

Consultation des travaux parlementaires de l'Assemblée ou des commissions parlementaires dans Internet à l'adresse suivante:  
**[www.assnat.qc.ca](http://www.assnat.qc.ca)**

Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec  
ISSN 0823-0102

**Commission permanente de la santé et des services sociaux**

**Le mardi 4 décembre 2018 — Vol. 45 N° 1**

**Table des matières**

|  |   |
|--|---|
| Élection du président, M. Luc Provençal          | 1 |
| Élection de la vice-présidente, Mme Hélène David | 1 |

**Intervenants**

M. François Paradis, président de l'Assemblée  
M. Luc Provençal, président de la commission

M. François Tremblay  
M. Gregory Kelley



**Le mardi 4 décembre 2018 — Vol. 45 N° 1**

**Élection à la présidence et à la vice-présidence**

*(Seize heures vingt-huit minutes)*

**Le Président (M. Paradis) :** Ayant constaté le quorum, je déclare la séance de la Commission de la santé et des services sociaux ouverte.

La commission est réunie afin de procéder à l'élection à la présidence et à la vice-présidence de la commission.

Alors, conformément à l'article 127 du règlement, la Commission de l'Assemblée nationale a décidé que la présidence de cette commission revenait à un député du groupe parlementaire formant le gouvernement et que la vice-présidence revenait à un député de l'opposition officielle. Selon l'article 135 du règlement, le président et le vice-président de chaque commission sont élus à la majorité des membres de chaque groupe parlementaire.

**Élection du président, M. Luc Provençal**

Je vais maintenant recevoir les propositions pour la présidence de la commission.

**M. Tremblay :** Alors, M. le Président, je propose que le député de Beauce-Nord soit élu président de la Commission de la santé et des services sociaux.

**Le Président (M. Paradis) :** Est-ce que, de la part du groupe parlementaire formant le gouvernement, cette proposition est adoptée?

**Des voix :** Adopté.

**Le Président (M. Paradis) :** Est-ce que, de la part de l'opposition officielle, cette proposition est adoptée?

**Des voix :** Adopté.

**Le Président (M. Paradis) :** Est-ce que, de la part du deuxième groupe d'opposition, cette proposition est adoptée?

**Des voix :** Adopté.

**Le Président (M. Paradis) :** Est-ce que, de la part du troisième groupe d'opposition, cette proposition est adoptée?

**Des voix :** Adopté.

**Le Président (M. Paradis) :** Je déclare donc le député de Beauce-Nord élu président de la Commission de la santé et des services sociaux. M. le président, je vous cède ma place.

**Le Président (M. Provençal) :** Alors, merci beaucoup.

**Élection de la vice-présidente, Mme Hélène David**

Je vais maintenant recevoir les propositions pour la vice-présidence de la commission.

**M. Kelley :** Oui, M. le Président, conformément à l'article 134 de notre règlement, je propose la députée de Marguerite-Bourgeoys à titre de vice-présidente de la Commission de la santé et des services sociaux.

**Le Président (M. Provençal) :** Alors, est-ce que, de la part du groupe parlementaire formant le gouvernement, cette proposition est adoptée?

**Des voix :** Adopté.

**Le Président (M. Provençal) :** Est-ce que, de la part de l'opposition officielle, cette proposition est adoptée?

**Des voix :** Adopté.

**Le Président (M. Provençal) :** Est-ce que, de la part du deuxième groupe d'opposition, cette proposition est adoptée?

• (16 h 30) •

**Des voix :** Adopté.

**Le Président (M. Provençal) :** Est-ce que, de la part du troisième groupe d'opposition, cette proposition est adoptée?

**Des voix :** Adopté.

**Le Président (M. Provençal) :** Alors, je déclare donc la députée de Marguerite-Bourgeoys élue vice-présidente de la Commission de la santé et des services sociaux. Bravo, madame!

Je lève la séance, et la commission, ayant accompli son mandat, ajourne ses travaux sine die. Merci.

*(Fin de la séance à 16 h 31)*